



Québec, le 22 mai 2020

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Le 20 février 2020, je vous informais que l'étude d'impact concernant le projet d'Énergie Saguenay par GNL Québec inc. avait été jugée recevable conformément aux dispositions de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par la même occasion, je vous informais également que je donnais mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique sur ce projet. Ce mandat devait débiter le 16 mars 2020.

Compte tenu des circonstances entourant la pandémie associée à la COVID-19 et des mesures exceptionnelles s'y rattachant, je vous informais, le 13 mars 2020, du retrait du mandat donné au BAPE de tenir cette audience publique.

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de cette Loi, je donne un nouveau mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet d'Énergie Saguenay par GNL Québec inc. et de me faire un rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 14 septembre 2020.

...2

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette audience publique afin de respecter ces mesures.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE